

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 juillet 2026, 18 heures 30

Sous la Présidence de Mme FERNANDO, Maire

Etaient présents : Mesdames Caroline AUBERT, Annie BOIX, Isabelle FAGARD, Pauline GOUDEAU, Sonia SANCHEZ. Messieurs Jean-Christophe BONNAFOUX, Christophe DELACROIX, Jean-François FENEUX, Serge FIRINGA, Youssef ISAOUTAN, Christophe MATEU, Frédéric NEGROU, Loïc NGOUSSA, Bernard PINGAUD, Mickaël SMESMAN.

Absents excusés : Mmes Sandrine BARSAGOL (procuration Mr NGOUSSA), Monique BONNAFOUX (procuration Mr PINGAUD), Déborah LEGER (Mr DELACROIX), Mr Frédéric NEGROU (procuration Mme FERNANDO)

Absents :

Le quorum étant atteint Mme le Maire ouvre le Conseil municipal

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Points d'actualité depuis le dernier conseil municipal présentés par Mme le Maire

- Mise en place des différentes instances pour ce mandat : Pays Cœur d'Hérault, MLJ, Syndicat des eaux, GAL, CLE du SAGE Hérault, Fédération des communes forestières etc...
- Manifestations sur la commune : 1^{er} mai, 8 mai, 24 mai, fête du village etc...
- Actualités de l'école (piscine, sorties et changement de direction...)
- Loisirs enfants

Question: Ecole : Il y a-t-il une nouvelle directrice, la population en est-elle informée, sera-t-elle informée ?

Réponse la population n'est pas encore informée, une information sera donnée avant la rentrée.

Nomination d'un secrétaire de séance : Mme BOIX Annie

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

RAPPORT N°1 : Délibération tarif régie garderie et cantine.

Présentation Mme le Maire

Madame le Maire explique que le traiteur nous demande une augmentation du prix des repas de 3.44 TTC à 3.60 TTC et précise que nous avons exigé un menu à 4 plats. (Pas de suppression du fromage).

La commune ne peut absorber cette augmentation sans répercuter le prix des repas sur la participation demandée aux familles.

Le tarif des repas sera donc de 3.80 euros pour 1 enfant, 3.60 par repas si deux enfants ou plus sont inscrits.

Pour le menu à un euro, il a été décidé l'augmentation du quotient familial CAF à 1 000 euros maximum pour en bénéficier.

La garderie du matin est beaucoup fréquentée par les enfants. Il nous faut donc plus de personnel pour assurer l'encadrement. Il faudrait penser à augmenter le prix de la garderie du matin afin de diminuer la prise en charge de la commune. Il est proposé d'augmenter de .50 centimes la garderie du matin.

Les tarifs de la garderie seraient de 1 euro le matin de 7 heures à 9 heures et 50 centimes le soir de 17 h à 18h 30.

Vote : 1 Abstention Mr PINGAUD

RAPPORT N°2 : Approbation modification règlement intérieur cantine et garderie.

Présentation Mme le Maire

Les augmentations de tarif ont été incorporées au nouveau règlement ainsi que les modalités de remboursement des repas en cas d'absence des enfants pour maladie et absence des enseignants.

Le conseil doit valider ces modifications.

Vote : à l'unanimité

RAPPORT N°3 : Délibération tarif repas aînés du mercredi

Présentation Mme le Maire

Le prix du repas des aînés va également augmenter suite à l'augmentation du prix du repas du traiteur.

Prix du repas proposé : 6.50 euros

Question de l'opposition quant au prix réel du repas. Madame le Maire rappelle les objectifs visés par cette mesure avant de donner un prix approximatif (entre 4,5 et 5 euros – traiteur + boissons café)

Vote: 1 Abstention Mr. PINGAUD

RAPPORT N°4 : Autorisation recrutement agents contractuels remplaçants.

Présentation de Mme le Maire.

Elle expose que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles

Le conseil doit l'autoriser à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles sur emploi permanent. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience professionnelle et leur profil.

Vote : à l'unanimité

RAPPORT N°5 : Autorisation signature convention d'adhésion à la mission remplacement du CDG34.

Présentation de Mme le maire

Cette convention permettra d'avoir accès aux personnels remplaçant du CDG34.

Vote : à l'unanimité

RAPPORT N°6 : Délibération modificative n°1 Budget UCOVIA.

Présentation de Mr Pingaud

La trésorerie demande que les créances soient provisionnées pour garantir l'image fidèle des comptes.

Les provisions sont calculées par la trésorerie.

La dette à provisionner correspond aux créances de loyers impayés suite à la liquidation judiciaire de l'épicerie.

Vote : à l'unanimité

RAPPORT N°7 : Délibération autorisation signature convention territoriale globale CCVH.

Madame le Maire présente le projet

Il s'agit d'adhérer à un travail collectif entre la CCVH, la CAF, et la MSA. L'objectif étant de signer une convention de partenariat 2027-2031. Cet outil permettra la coordination des politiques sociales pour les familles et les habitants.

Notre commune est engagée depuis de nombreuses années dans le soutien aux familles au travers des actions mises en place pour les enfants et les aînés, une validation, voire un agrément de la CAF pourraient nous aider tant d'un point de vue technique que financier.

Vote : à l'unanimité

RAPPORT N°8 : Désignation élus membres de la CLET.

La CLET est la commission locale d'évaluation des transferts de charges. Elle a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique.

Elle contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté de communes en apportant transparence et neutralité des données financières.

Les membres de la CLET sont désignés directement par chaque conseil municipal. Pour notre commune il faut désigner 1 titulaire et un suppléant.

Il est proposé Mr DELACROIX Christophe, Mr PINGAUD Bernard

Vote : à l'unanimité

RAPPORT N°9 : Retrait délibération de la CAO. RETRAIT

Mme le Maire informe le conseil que le tribunal administratif de Montpellier lors de l'audience du 30 juin écoulé a conclu à l'annulation de la délibération.

RAPPORT N°10 : Désignation membre de la CAO.

Présentation de Mme le Maire

Calcul scrutin à un tour, à la proportionnelle au plus fort reste.

Nombre de sièges : 3 titulaires, 3 remplaçants.

CM 19 membres : majorité 16, Opposition : 3

Calcul quotient électoral : Nbre de conseillers/nbre sièges à pourvoir : $19/3 = 6.33$

Titulaires : Majorité : $16/6.33 = 2.52$ soit 2 sièges

Opposition : $3/6.33 = 0.47$ soit 0 siège.

Reste un siège de titulaire à pourvoir au plus fort reste :

Majorité : $16 - (2 * 6.33) = 3.34$

Opposition : $3 - (0 * 6.33) = 3$

Le dernier poste est à pourvoir par la majorité.

Idem pour les postes de suppléants : 3 postes pour la majorité.

Il est proposé : Titulaires : Mme LEGER Déborah, Mr NEGROU Frédéric, Mr SMESMAN Mickaël.

Mr DELACROIX Christophe.

Remplaçants : Mme FAGARD Isabelle, Mr DELACROIX Christophe.

Mr FENEUX Jean-François.

Vote : à l'unanimité

RAPPORT N°11 : Rapport sur le prix et la qualité du service SMEVH.

Présentation de Mr DELACROIX Christophe

Question Mr NGOUSSA : la baisse d'entretien a-t-elle eu des conséquences sur l'état sanitaire de l'eau ?

Réponse : tous les tests réalisés par l'ARS montrent une excellente qualité de l'eau potable distribuée, ce n'est pas une baisse qui est relevée dans le rapport mais une moindre lutte contre les fuites

Vote : à l'unanimité

RAPPORT N°12 : Ouverture poste grade brigadier-chef principal.

Présentation de Madame le Maire

Progression logique de la carrière, ce poste n'est accessible uniquement par avancement de grade. Elle passe de Gardien brigadier à brigadier-chef principal.

Le conseil municipal demande la fermeture du poste de Gardien Brigadier

Vote : à l'unanimité

RAPPORT N°13 : Vote tableau des effectifs.

Présentation de Mme le Maire

Le tableau des effectifs retrace les postes de la commune, il convient de le voter suite à l'ouverture du poste de Brigadier -Chef principal.

Vote : à l'unanimité

Aucune question diverse n'étant posée, la séance est levée à 19 h 50.